

CONSEIL MUNICIPAL
Conseil municipal
Séance du mardi 27 novembre 2020



L'an deux mille vingt et le mardi 27 novembre 2020.

Le conseil municipal de la commune de Velanne, dument convoqué le 20 novembre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

PRESENTS : (nombre : 8)

Caroline ARNAUD GODDET, Anthony BEJUIS, Laurent BOUVERET, Serge DEGONNE, Raphaël GALLIN MARTEL, Nathalie GIVOIS, Damien GOURGAUD, Denis MOLLIERE.

POUVOIRS : (nombre : 5)

Christelle BOUICH et Salvatore DI VINCENZO ont donné pouvoir à Nathalie GIVOIS

Martine PIVIER a donné pouvoir à Serge DEGONNE

Georges GUERREIRO a donné pouvoir à Damien GOURGAUD

Stéphanie BURIAS a donné pouvoir à Denis MOLLIERE

Absents sans pouvoir : Bernard de MONTFALCON et Sophie de MONTFALCON

Ordre du jour :

- 1) Débat sur les taux de la taxe d'aménagement et point budgétaire 2
- 2) Choix d'un fournisseur d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2021 2
- 3) Décision d'élaboration d'un PLU intercommunal porté par le pays Voironnais..... 2
- 4) Validation du contenu du dossier d'investissement à l'école (nature des travaux à engager) et demandes de subventions dans le cadre du plan école du Département et du fonds de concours aux petites communes du Pays Voironnais 2
- 5) Le point sur le projet de construction d'un Espace France Services (EFS) à Saint Geoire en Valdaine avec création d'une micro-crèche et d'une médiathèque pour la Valdaine 3
- 6) Concessions au cimetière – modification des intitulés..... 3
- 7) Demandes de fonds de concours auprès du Pays Voironnais pour la signalétique 3
- 8) Retour sur les commissions du Pays Voironnais..... 3
- 9) Urbanisme et travaux : dossiers en cours..... 3
- 10) Compte rendu des délégations données au maire..... 4
- 11) Divers 4

Horaire :

1) Début de réunion : 20h15

2) Fin de réunion : 23h00

Secrétaire de séance : Anthony BEJUIS

1) Débat sur les taux de la taxe d'aménagement et point budgétaire

Taxe d'aménagement :

Le maire rappelle que la commune a fait le choix d'un taux différencié pour la zone AU du PLU en raisons de la création de réseaux nécessitant de lourds investissements.

En conséquence, les taux voté à l'instauration de la taxe d'aménagement sont de 18% pour la zone AU et 5% pour toutes les autres zones du territoire communal.

Synthèse des recettes de la taxe d'aménagement perçue en 2020 (période 22/06 au 05/11/2020):

- Budgétisé : 20 000 euros.
- Réalisé : 25 914,31 euros
- Différence : + 5914.31 euros.

Le retard des sommes non perçues depuis des années commence donc à être comblé.

Le maire propose de maintenir les taux de 18% pour la zone AU et 5% pour les autres zones du territoire communal.

→ Délibération: adopté à l'unanimité.

Compte administratif provisoire pour information

- Résultat d'investissement (I) : 73 468.07 euros (contre 114 704.81 euros en 2019)
- Résultat de fonctionnement (F) : 159 241.72euros (contre 167 050.31 euros en 2019)
- Résultat d'ensemble (I + F) : 232 709.79 euros (contre 52 345.50 euros en 2019)

L'écart s'explique par le contexte particulier actuel (pandémie) : l'ensemble des travaux programmés sur 2020 n'a pu être réalisé dans l'échéancier qui avait été projeté initialement, mais une partie des subventions rattachées à ces projets a déjà été versée sous forme d'acompte.

2) Choix d'un fournisseur d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2021

Serge DEGONNE a fait faire 3 devis de fourniture d'électricité par ENGIS, Direct ENERGIE et EDF. Les devis ne présentent pas de grandes différences. Serge propose de rester chez EDF en tarif non régulé.

→ Délibération : adopté à l'unanimité.

Pour information, EDF a reversé un montant d'environ 6100 euros de trop perçu en raison de l'écart entre la sous consommation réelle due au Covid par la fermeture de la salle des fêtes et la panne de la pompe à chaleur de la mairie d'une part, et les estimations de consommation

3) Décision d'élaboration d'un PLU intercommunal porté par le pays Voironnais

Le vote du PLU Intercommunal a été repoussé par l'Etat au 31 juin 2021.

La délibération sur ce point pour la commune de Velanne est donc reportée.

→ Pas de délibération ce jour.

4) Validation du contenu du dossier d'investissement à l'école (nature des travaux à engager) et demandes de subventions dans le cadre du plan école du Département et du fonds de concours aux petites communes du Pays Voironnais

- Serge Degonne précise que, malgré plusieurs relances, un seul devis a été récupéré pour la clôture métallique sur toute la longueur du muret de l'enceinte de la cour. (en acier thermo laqué)

- Nathalie Givois précise que les jeux thermocollés ne peuvent pas être implantés sous le préau (support béton non envisageable)
- Un devis pour le mobilier de l'école a été établi pour 40 bureaux de hauteur réglable
Nathalie se propose de faire le point sur l'état des bureaux existants actuellement à l'école, pour identifier plus précisément le nombre de bureaux réellement à changer.
- Serge précise que la couverture de l'école a été diagnostiquée par 2 entreprises:
 - o La première entreprise déclare la charpente bonne et les tuiles ponctuellement à remplacer: La toiture serait remise en état pour environ 10 ans.
 - o L'autre entreprise propose des travaux plus importants (reprise complète de couverture sur un des deux pans)

→ **Pas de délibération ce jour.**

5) Le point sur le projet de construction d'un Espace France Services (EFS) à Saint Geoire en Valdaine avec création d'une micro-crèche et d'une médiathèque pour la Valdaine

Suivant le plan de masse présenté en conseil municipal, le projet de la construction d'un bâtiment EFS (Espace France Services) serait situé en bas de la commune de Saint Geoire en Valdaine (sur une partie d'un terrain de 10 000 m², à l'angle du carrefour des départementales 28F et celle qui monte à Merlas.

Un conseil Enfance se tient le 17 décembre 2020 pour préciser les suites à donner au projet de micro-crèche à partir des caractéristiques de l'établissement (capacité d'accueil, nombre de m², ...).
Le projet de l'EFS est sous maîtrise d'ouvrage du Pays Voironnais mais celui de la micro-crèche et de la future médiathèque sont de compétences communales.

Un promoteur privé est intéressé pour le projet de la construction d'habitation. Ce dernier serait prêt à La surface dédiée à l'EFS est encore à dimensionner.

Denis Mollière précise que pour la bibliothèque cette construction serait financée à 80% et son fonctionnement pris en charge par le Pays Voironnais.

6) Concessions au cimetière – modification des intitulés

Caroline Arnaud-Goddet précise qu'il faut employer les intitulés « concession simple » et « concession double », en remplacement des termes « concession tombe individuelle » et « concession tombe familiale ».

→ **Délibération : adopté à l'unanimité.**

7) Demandes de fonds de concours auprès du Pays Voironnais pour la signalétique

Sans objet à ce jour : nous restons en attente de plusieurs devis indispensables à la constitution des dossiers de demandes de subventions.

Il est prévu d'ajouter la devise républicaine sur la façade de l'école, et de reprendre la signalétique de la mairie dans le même style.

Des propositions pour la police d'écriture nous seront transmises par mail aux membres du conseil pour effectuer un choix définitif.

8) Retour sur les commissions du Pays Voironnais

RAS.

9) Urbanisme et travaux : dossiers en cours

- Coût du vandalisme sur les lampadaires du Bourg de Velanne : 1 529.12 euros HT.
Pris en charge à 70% par le TE38 dans le cadre du transfert de compétence : 1134.61 euros HT et solde pour la commune de 30% : 486.26 euros HT.
- Remplacement des 38 lampes obsolètes d'ancienne génération
Coût TTC : 54 097 euros (non inscrit au budget et à prévoir en 2021)

10) Compte rendu des délégations données au maire

Gratuité du loyer accordée aux gérants du 1884 en attente d'une éventuelle aide de l'Etat.

11) Divers

Proposition que le coût du repas à l'école pour le personnel de l'école soit de 3.50 euros par ticket repas pour un coût total de 3.63euros réel du repas à la mairie (soit une économie de 0.13euros pour le personnel).

Loyer de la salle au-dessus du bar/restaurant : 50 euros la journée, et 25 euros la demi-journée.

→ Délibération : adopté à l'unanimité.

Raphaël précise que les subventions suivantes ont été demandées à la commune de Velanne :

- MFR (1 élève de la commune présent) : Velanne propose une subvention de 50euros
- Ecole de pêche de Saint Geoire en Valdaine : Velanne propose une subvention de 50euros (elle demandait 300euros)

→ Délibération : adopté à l'unanimité.

Fonctionnement du SIVU de l'école des 3 villages : Denis Mollière nous expose que le coût moyen par élève est de 2 261.95 euros ce qui est étonnamment élevé. Des explications ont été demandées sur la justification de ces calculs de coût.

Prochaine réunion du conseil : le 18/12/2020 à 20h.